

Réservé au service

Dossier **DE RÉINSCRIPTION**

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2017 / 2018

Photo obligatoire
au format 32 x 30 mm
à coller ici
et à envoyer par mail à
contact@esiea.fr
pour votre
carte étudiante

Dossier à remplir et à retourner signé à :

ESIEA Paris • Service de la Scolarité 74 bis, avenue Maurice-Thorez 94200 lvry-sur-Seine • 01 43 90 21 03



ESIEA Laval • Service de la Scolarité Parc universitaire de Laval-Changé 38, rue des Docteurs-Calmette-et-Guérin 53000 Laval • 02 43 59 24 24

Scolarité (ne pas remplir) A remplir pa	ar l'étudiant >
	INE : Choix du campus :
Coordonnées de l'étudiant (e) >	Engagement d'inscription > (à compléter et à signer par l'étudiant)
Civilité: Madame Monsieur	Je soussigné(e) nom et prénom de l'étudiant (e)
Nom :	and in a single
Prénom: Adresse:	confirme mon inscription à l'ESIEA pour l'année universitaire 2017 / 2018 Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'école et des frais de scolarité qui me sont applicables, avant déduction éventuelle des bourses ESIEA* auxquelles je pourrais prétendre.
	Modalité de règlement choisie**:
Ville: CP Pays: Tél.: Mobile:	Modalité n°1 > Paiement à l'inscription de 1 450 € (par chèque ou virement), puis paiement comptant du solde avant le 5 septembre 2017.
N° de Sécurité Sociale	Modalité n°2 > Paiement à l'inscription de 1 450 € (par chèque ou virement), puis paiement en 10 prélèvements mensuels. Je fournis un RIB et un mandat SEPA.
Date et lieu de naissance :	Modalité n°3 > Paiement à l'inscription de 4 000 € puis paiement du solde en 2 échéances en décembre et mars (obligatoire pour les étudiants hors zone euro, n'ayant pas de domiciliation bancaire en France).
	Fait à :
Bourse > Réservé au service Scolarité (ne pas remplir) Tarif:	Signature:
	 Les bourses attribuées par l'ESIEA viennent en déduction de ce montant. Votre échéancier sera recalculé par notre service Comptabilité. Voir détails en page 4
Engagement financier (à compléter et à signer par le répondant fina	ancier) >
Je soussigné(e) nom et prénom :	
Lien de parenté avec l'étudiant (e) :	Ayant pris connaissance de l'extrait du règlement intérieur, je m'engage à prendre en charge les frais de scolarité et frais annexes de l'étudiant(e) pour
Adresse personnelle :	toute la durée des études 2017 / 2018 à l'ESIEA.
Ville:	Je prie le service Comptabilité d'adresser les factures et correspondances liées aux frais de scolarité :
CP Pays:	à mon attention, à mon adresse personnelle à l'adresse de l'étudiant
Tél.:Mobile:	Fait à :le :
E-mail:	Signature du répondant financier :
Profession:	au reponduit financier.

Coordonnées du ou des responsables légaux > Père (ou tuteur légal): Nom: Prénom: Adresse pendant l'année scolaire : Ville: CP: | | | | Pays: Mobile: Tél.: E-mail: Fonction: Nom de l'entreprise : Profession (choisir, dans la liste ci-dessous, les deux chiffres de la codification INSEE correspondante): **Mère** (ou tutrice légale): Nom: Prénom: Adresse pendant l'année scolaire : Ville: CP: _____ Pays: Tél.: Mobile: E-mail: Fonction: Nom de l'entreprise : Profession (choisir, dans la liste ci-dessous, les deux chiffres de la codification INSEE correspondante): **CODIFICATIONS INSEE:** 10 Agriculteurs exploitants - 21 Artisans - 22 Commerçants et assimilés - 23 Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus - 31 Professions libérales 33 Cadres de la fonction publique - 34 Professeurs, professions scientifiques - 35 Professions de l'information, des arts et des spectacles 37 Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise - 38 Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise - 42 Instituteurs et assimilés 43 Professions intermédiaires de la santé et du travail social - 44 Clergé, religieux - 45 Professions intermédiaires administratives de la fonction publique - 46 Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises - 47 Techniciens - 48 Contremaîtres, agents de maîtrise 52 Employés civils et agents de service de la fonction publique - 53 Policiers et militaires - 54 Employés administratifs d'entreprise - 55 Employés de commerce - 56 Personnels des services directs aux particuliers - 61 Ouvriers qualifiés - 66 Ouvriers non qualifiés - 69 Ouvriers agricoles

Conditions générales d'inscription >

1 > MONTANT DES FRAIS DE SCOLARITÉ 2017 / 2018

professionnelle - 99 Non renseigné (inconnu ou sans objet).

Le montant des frais de scolarité constitue un forfait annuel, comprenant les frais d'inscription, d'études, de polycopies, de documentation, de laboratoire, d'accès illimité à Internet, d'adhésion à l'Association des Étudiants, d'un examen de TOEIC par an à l'école (années 1 à 5) et d'assurance "accident du travail scolaire".

71 Retraités Anciens agriculteurs exploitants - 72 Retraités Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise - 73 Retraités Anciens cadres et professions intermédiaires - 76 Retraités Anciens employés et ouvriers - 81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé - 82 Autres personnes sans activité

Les frais de sécurité sociale étudiante (montant non publié à ce jour, 215 € l'an dernier) sont à la charge de l'étudiant (chèque libellé au nom de l'ESIEA) et doivent impérativement être acquités au moment de l'inscription.

Dès réception des résultats d'admission, l'étudiant (e) dispose d'un délai de quinze jours pour confirmer son inscription par retour du dossier d'inscription, accompagné du règlement des frais de dossier, selon les modalités de règlement choisies. La place est alors réservée jusqu'au 5 septembre 2017.

Choix de la modalité de paiement pour le règlement des frais de scolarité :

Frais de scolarité = frais de dossier + tarif annuel	MODALITÉ 1 au comptant (*)	MODALITÉ 2 règlement en 10 fois par prélèvement automatique	MODALITÉ 3 règlement en 3 échéances
Frais de dossier à l'inscription	1 450 €	1 450 €	4 000 €
Tarif annuel de la 1 ^{re} année	5 600 € (*)	575€x10	1600€x2
Tarif annuel de la 2º et de la 3º année	6710€(*)	686€x10	2155€x2
Tarif annuel de la 4º et de la 5º année	6 850 € (*)	700€x10	2 225 € x 2
Commentaires sur les modalités de paiement	Un paiement au-delà du 5 septembre 2017 entraine la perte de l'escompte de 150 €	10 prélèvements à compter du 5 septembre 2017. Toute échéance de prélèvement en retard se cumule avec l'échéance suivante	2 échéances en décembre et en mars (dates à préciser). Modalité obligatoire pour tout étudiant hors zone euro.

^(*) Modalité permettant de bénéficier d'un escompte de 150 €

La modalité n°3 est appliquée d'office aux étudiants (ou leur répondant financier) ne disposant pas d'une domiciliation bancaire dans la zone euro. Elle s'applique également à tous les étudiants étrangers (hors zone euro).

Les modes de paiement acceptés à l'ESIEA sont : chèque, prélèvement bancaire, virement bancaire et paiement en ligne par carte bancaire.

En cas de rejet de prélèvement ou de chèque impayé, des frais de gestion de 25 € viendront majorer les sommes dues.

Les étudiants bénéficiaires d'une bourse d'Etat, de Conseil Général ou d'Ambassade doivent opter pour la modalité n°1 en précisant, sur un courrier joint à leur dossier d'inscription, l'organisme attributaire de la bourse et la date éventuelle de versement.

Tout changement de mode de paiement sera facturé 15 €.

2 > MONTANT DES FRAIS DE SCOLARITÉ 2017 / 2018 - Réinscription en 5º année

Pour toute réinscription en 5° année, le tarif appliqué est fonction de la situation de l'étudiant.

- > Un étudiant, ayant validé la partie académique de 5° année mais n'ayant pas terminé son stage de fin d'études au 1° septembre est autorisé à se réinscrire pour terminer son stage sans frais de scolarité.
- > Un étudiant qui n'a pas validé la partie académique (majeure, mineure, TOEIC, stage technique ou mission à l'étranger) est considéré comme redoublant et doit s'acquitter des frais de scolarité de 1 500 €.
- > Un étudiant qui n'a pas démarré son stage de fin d'études au 30 juin est considéré comme redoublant et doit s'acquitter des frais de scolarité de 1 500 €.
- > Un étudiant souhaitant se réinscrire en 5° année, après une rupture de scolarité, peut en faire la demande auprès de la direction de l'établissement. Pour être recevable, cette demande doit intervenir moins de 2 ans après la dernière inscription en 5° année. Après étude de son dossier, l'étudiant dont la demande reçoit une réponse favorable peut s'inscrire en 5° année, et doit s'acquitter des frais de scolarité de 1 500 €.

Ces forfaits sont payables au comptant à l'inscription.

3 > RÉSILIATION DE L'INSCRIPTION

L'ESIEA accepte les résiliations d'inscription effectuées par lettre recommandée adressée au Directeur de votre campus. Seuls les signataires du présent document d'inscription peuvent décider de la résiliation.

Quand la résiliation d'inscription intervient avant le début des cours, les dispositions suivantes sont applicables :

- > pour cause de non obtention du baccalauréat, sur présentation du justificatif de résultats, les frais de dossier sont intégralement remboursés par l'ESIEA;
- > pour cause de non obtention du visa, **sur présentation du justificatif nominatif reçu**, l'acompte et les frais de dossier sont intégralement remboursés par l'ESIEA;
- > dans tout autre cas, les frais de dossier de 1 450 €, restent acquis à l'ESIEA ; les autres sommes éventuellement versées sont remboursées.

Au-delà du début des cours, la résiliation d'inscription a pour conséquence l'interruption partielle ou définitive de la scolarité.

4 > INTERRUPTION PARTIELLE OU DÉFINITIVE DE LA SCOLARITÉ

Les signataires du présent document d'inscription peuvent décider de l'interruption partielle ou définitive de la scolarité par lettre recommandée adressée au Directeur du campus.

Dans tous les cas d'interruption de la scolarité, définitive ou simplement suspendue, tout semestre engagé reste dû ; les frais de dossier restent intégralement acquis à l'ESIEA ; la date de référence est la date de distribution du courrier recommandé AR demandant l'interruption.

Le non-respect des Règlements des Études et Intérieur, dont un exemplaire est remis en début d'année scolaire, peut entraîner des sanctions allant jusqu'à l'exclusion définitive. Les frais de scolarité dus sont calculés selon les mêmes dispositions.

Dans tous les cas d'interruption, les sommes dues deviennent immédiatement exigibles.

Extrait du règlement intérieur >

- Pour valider son inscription à l'ESIEA, l'étudiant doit obligatoirement verser des frais de dossier de 1 450 € (ou des frais de 1 > dossier de 1 450 € et un acompte obligatoire de 2 550 € pour les étudiants hors zone euro). L'inscription définitive n'est acquise qu'après encaissement des frais de dossier (ainsi que de l'acompte dans le cas des étrangers hors zone euro) qui seront automatiquement déduits des sommes restant dues pour le paiement de la scolarité. En cas de paiement par prélèvements, l'inscription doit être accompagnée d'un mandat SEPA et d'un RIB.
- 2 > En confirmation de l'inscription définitive, l'étudiant recevra un courrier ainsi que la facture des frais de scolarité correspondants. Elle garantit une place dans l'école pour la rentrée 2017. Elle autorise l'école à utiliser l'image (photo ou vidéo) de l'étudiant dans le cadre des enseignements dispensés ou de la promotion du Groupe.
- Les frais de scolarité couvrent forfaitairement l'ensemble des activités scolaires des étudiants pendant le semestre 3 > concerné. Ils doivent être impérativement acquittés aux dates prévues sur l'échéancier, sous peine de sanctions pouvant entraîner l'exclusion de l'étudiant. En cas de retard de paiement ou d'impayé, les frais de relance ou de recouvrement par huissier seront facturés.
- 4 > Chaque étudiant doit obligatoirement fournir chaque année la confirmation de son adresse et de l'adresse de son répondant financier et, sur demande de l'école, une photo d'identité récente. Conformément à la loi sur l'utilisation des données à caractère personnel, ces informations ne pourront être utilisées que dans le but de gestion de la scolarité de l'étudiant.
- 5 > Les dégradations, volontaires ou non, sont à la charge de l'étudiant concerné, quelles que soient les sanctions disciplinaires prises par ailleurs. Lorsque le fautif n'est pas identifié, les étudiants sont déclarés solidairement responsables.
- Les programmes des cours et les pédagogies mises en œuvre sont construits par l'école en étroite coordination avec le Conseil scientifique ou le Conseil de perfectionnement. Ils peuvent donc évoluer rapidement. Les notices, dépliants, programmes ou autres, édités et diffusés par l'école sont distribués à titre indicatif, et n'ont pas de caractère contractuel.

Toute inscription implique l'acceptation sans réserve des conditions ci-dessus.

L'étudiant (e) et son répondant financier reconnaissent avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'école, des dispositions du présent dossier d'inscription et s'engagent solidairement à assurer le paiement intégral des frais de scolarité pour toute la durée des études à l'ESIEA.

Fait à :	le:	
Signature obligatoire	Signature obligatoire	
de l'étudiant (e)	du répondant financier	